CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E42362** **VALABLE JUSQU'AU** **29/11/2027**

ÉDITÉ LE 06/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1959

Raison sociale : TONDU PERE ET FILS

Forme juridique : SARL

Capital : 9 146

120 RUE EMILE BEAUFILS
93100 MONTREUIL

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOBIGNY
Siret : 602 003 147 00017
Code NACE : 4399C
Numéro caisse de congés payés : 212390600191
Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 003796J / 1247000/001 289139

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 003796J / 1247000/001 289139/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Téléphone : 01 42 87 79 64 **Fax :**
Portable : 06 07 82 90 26
Responsabilité légale :
TONDU JEAN LUC GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Site Internet :

E-mail : ent.tondu@wanadoo.fr

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 3 316 303 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	8	16/09/2025
2112	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité confirmée)		16/09/2025
2141	Transformation en maçonnerie		16/09/2025
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 06/10/2026 14:47

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.